

Bio.11 Réaliser des plantations pluriannuelle d'arbres - création de boisement

Présentation générale de l'action

dernière modification au 2025-03-27

Secteurs concernés Forêt et espaces verts

Descriptif de l'action



Les boisements, arbres et arbustes, jouent un rôle primordial pour réduire les impacts de l'activité urbaine sur l'environnement, tels que l'empreinte carbone, et agir sur la biodiversité et le cycle de l'eau. En plus de ces avantages écologiques, ils contribuent à l'embellissement du cadre de vie et au bien-être des habitants. Les espaces arborés ne sont pas seulement un moyen de lutter contre les îlots de chaleur, ils représentent un enjeu majeur pour l'avenir des zones urbaines et leur adaptation au changement climatique. Par cette action, il s'agit de compenser les abattages et de créer des boisements d'avenir en plantant de nouveaux arbres. La plantation chaque année de nouveaux arbres permettra de développer la surface de canopée de la ville, de créer des puits de carbone et de multiplier les espaces de fraîcheur.

Cible(s)

Collectivités, aménageurs, entreprises

Axe(s) stratégique(s) du PCAET

- Définir un schéma directeur « Paysage/Biodiversité »

Articulation avec les démarches de planification locales

Cette action s'articule avec le SRADDET, la Stratégie Régionale de Biodiversité, le ScoT, le PLUiH de Cholet Agglomération.

Cadre réglementaire de référence / Objectifs nationaux

Stratégie Nationale de la Biodiversité

Evaluation initiale

Année de début	2020	Année d'échéance	2050	État	En cours
----------------	------	------------------	------	------	----------

Thématique(s) concernée(s)

Séquestration carbone - Adaptation -

Degré de complexité : Technique	Faible	Organisationnelle	Moyen	Financière	Moyen
---------------------------------	--------	-------------------	-------	------------	-------

Difficultés identifiées

Acteurs

Porteur de l'action Ville de Cholet, Cholet Agglomération

Typologie de porteur Commune

Personne référente Chef de service - Gestion des espaces paysagers

Rôle de l'EPCI Porteur

Service concerné Direction Parcs et Jardins et Paysages

Élu référent Adjointe au maire en charge des espaces verts

Partenaire(s) et leurs typologie(s)

Moyens nécessaires

Investissements 0 € Frais d'exploitation 50000 €/an Moyens humains 0 etp

Subventions

Moyens matériels

Calendriers et commentaires

Calendrier

Commentaire

Aux coûts d'achat des arbres s'ajoutera les frais de personnel et d'arrosage.

Indicateur(s) de suivi (10 maximum)

Intitulé de l'indicateur

Réalisé

Objectif à
échéance

Nombre d'arbres plantés par an (arbres plantés par an)

0

0